



Collège René Goscinny  
Céaucé-Passais la Conception

## Tarif restauration scolaire 2021-2022

Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous les tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire 2021 – 2022.

### Tarifs des hébergements pour l'année scolaire 2021-2022 : (mis à jour avec les nouveaux tarifs)

	Septembre-décembre	Janvier-mars	Avril-juillet	Année
Forfait 5 jours	185.22 €	160.38 €	166.32 €	511.92 €
Forfait 4 jours	150.24 €	135.88 €	139.04 €	425.16 €
Forfait 1 jour	33.67 €	28.05 €	28.05 €	89.77 €
Repas occasionnel	3.65 €	<b>3.69 € par repas</b>		

**Les frais de demi-pension sont forfaitaires. Ils sont par conséquent dus quel que soit le nombre de repas réellement consommés. Les facturations sont faites au trimestre.**

**Le paiement s'effectue dès réception de la facture** (avis aux familles) en début de chaque trimestre.

Vous avez la possibilité de régler en une **ou plusieurs fois** (*dans ce cas, indiquer au dos des chèques la date souhaitée d'encaissement*).

**Nb : En cas de maladie ou d'accident, aucune remise d'ordre n'est accordée lorsque la durée de l'absence est inférieure à 7 jours consécutifs sur temps scolaire (samedi et dimanche inclus).**

### Situations particulières

**Toute famille souhaitant exposer une situation particulière** sera reçue sur rendez-vous par la gestionnaire.

Des **aides financières** (fonds sociaux) seront étudiées au cas par cas.



Collège René Goscinny  
Céaucé-Passais la Conception

## Tarif restauration scolaire 2021-2022

Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous les tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire 2021 – 2022.

### Tarifs des hébergements pour l'année scolaire 2021-2022 : (mis à jour avec les nouveaux tarifs)

	Septembre-décembre	Janvier-mars	Avril-juillet	Année
Forfait 5 jours	185.22 €	160.38 €	166.32 €	511.92 €
Forfait 4 jours	150.24 €	135.88 €	139.04 €	425.16 €
Forfait 1 jour	33.67 €	28.05 €	28.05 €	89.77 €
Repas occasionnel	3.65 €	<b>3.69 € par repas</b>		

**Les frais de demi-pension sont forfaitaires. Ils sont par conséquent dus quel que soit le nombre de repas réellement consommés. Les facturations sont faites au trimestre.**

**Le paiement s'effectue dès réception de la facture** (avis aux familles) en début de chaque trimestre.

Vous avez la possibilité de régler en une **ou plusieurs fois** (*dans ce cas, indiquer au dos des chèques la date souhaitée d'encaissement*).

**Nb : En cas de maladie ou d'accident, aucune remise d'ordre n'est accordée lorsque la durée de l'absence est inférieure à 7 jours consécutifs sur temps scolaire (samedi et dimanche inclus).**

### Situations particulières

**Toute famille souhaitant exposer une situation particulière** sera reçue sur rendez-vous par la gestionnaire.

Des **aides financières** (fonds sociaux) seront étudiées au cas par cas.